

SAINTE MARIE  
LA MER**Extrait de délibération du Conseil Municipal**  
**Commune de SAINTE MARIE LA MER (66470)****Séance du vendredi 20 mars 2026**

| Nombre de conseillers | En exercice | Présents | Procurations | Absents |
|-----------------------|-------------|----------|--------------|---------|
|                       | 27          | 26       | 01           | 00      |

L'an deux mille vingt-six et le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie la Mer dûment convoqué, en session ordinaire, à la salle OMEGA, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOLTE, doyen d'âge.

*Par arrêté du Maire N° AM-2026-02 en date du 16 mars 2026, déplacement exceptionnel du lieu du conseil municipal à OMEGA, pour faciliter l'accueil du public, comme prévu règlementairement par dérogation à l'article L.2121-7 du CGCT.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

**PRESENTS** : Edmond JORDA, Christine MEYA, Alexandre LECAT, Paule SENYORICH-BOBO, Nicolas FIGUERES, France LEROY-PERALS, Alexandre TABARY, Odile LOOBUYCK-TETART, Jean-Louis BONNES, Sonia CLASTRIER, Jean-Louis BOLTE, Angélique BOUCHARD, Michel VILA, Chrystelle BULOT-FONT, Éric PLANES, Jacques MOTLLO, Laurence SOURRIBES, David ALDA, Marie VALETTE, Julien TRESSSENS, Michelle PLANEILLES, Cyril DANJOU, Isabelle MARTINEZ, Pierre FERNANDEZ, Dimitri PIACENTINI, Jeanne TABART,

**ABSENTS** : Néant,

**PROCURATIONS** : Sophie ROCHE donne procuration à Edmond JORDA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie VALETTE

**Délibération n° DL-DGS-2026-029****ELECTION DU MAIRE**

**Rapporteur : Jean-Louis BOLTE**

Le rapporteur expose :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-17,

CONSIDERANT règlementairement que le doyen d'âge de la liste Sainte Marie Equilibre 2026 » préside l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire ;

CONSIDERANT que M. Jean-Louis BOLTE, doyen d'âge, assure la Présidence de la séance ;

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance,

Il est proposé de désigner Madame Marie VALETTE, pour assurer ces fonctions,

CONSIDERANT que le quorum est vérifié et atteint ;

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à défaut, à la majorité relative au troisième tour, avec proclamation du candidat le plus âgé en cas d'égalité ;

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et,

- LANCE un appel à candidatures pour l'élection du Maire, auquel Madame Christine MEYA a proposé, M. Edmond JORDA comme candidat ;
- PROCEDE à l'organisation du scrutin selon les modalités prévues, ci-après :
  - Appel nominatif des conseillers municipaux par le doyen d'âge, M. Jean- Louis BOLTE, Président de séance ;
  - Passage par l'isoloir et dépôt du bulletin dans l'urne par chaque conseiller ;

Chaque conseiller investi d'une procuration vote en lieu et place du mandant.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants :..... 27
- Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :..... 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 00
- Nombre de suffrages blanc : ..... 02
- Nombre de suffrages exprimés :..... 25
- Majorité absolue : ..... 14

Ont obtenu : M. Edmond JORDA ..... 24 VOIX  
M. Alexandre TABARY ..... 01 VOIX

- **PROCLAME** élu Maire et immédiatement installé dans ses fonctions, M. Edmond JORDA ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

**AINSI DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS  
AU REGISTRE FIGURENT LES SIGNATURES POUR COPIE CONFORME**



**Edmond JORDA**  
**Maire de Sainte Marie la Mer.**



**Extrait de délibération du Conseil Municipal**  
**Commune de SAINTE MARIE LA MER (66470)**

**Séance du vendredi 20 mars 2026**

| Nombre de conseillers | En exercice | Présents | Procurations | Absents |
|-----------------------|-------------|----------|--------------|---------|
|                       | 27          | 26       | 01           | 00      |

L'an deux mille vingt-six et le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie la Mer dûment convoqué, en session ordinaire, à la salle OMEGA, sous la présidence de Monsieur Edmond JORDA, Maire.

*Par arrêté du Maire N° AM-2026-02 en date du 16 mars 2026, déplacement exceptionnel du lieu du conseil municipal à OMEGA, pour faciliter l'accueil du public, comme prévu règlementairement par dérogation à l'article L.2121-7 du CGCT.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

**PRESENTS** : Edmond JORDA, Christine MEYA, Alexandre LECAT, Paule SENYORICH-BOBO, Nicolas FIGUERES, France LEROY-PERALS, Alexandre TABARY, Odile LOOBUYCK-TETART, Jean-Louis BONNES, Sonia CLASTRIER, Jean-Louis BOLTE, Angélique BOUCHARD, Michel VILA, Chrystelle BULOT-FONT, Éric PLANES, Jacques MOTLLO, Laurence SOURRIBES, David ALDA, Marie VALETTE, Julien TRESSSENS, Michelle PLANEILLES, Cyril DANJOU, Isabelle MARTINEZ, Pierre FERNANDEZ, Dimitri PIACENTINI, Jeanne TABART,

**ABSENTS** : Néant,

**PROCURATIONS** : Sophie ROCHE donne procuration à Edmond JORDA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie VALETTE

**Délibération n° DL-DGS-2026-030**

**Création des postes d'Adjoints au Maire**

**Rapporteur : Edmond JORDA**

Le rapporteur expose :



**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

**CONSIDERANT** que, conformément à cet article, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

**CONSIDERANT** que l'effectif légal du Conseil Municipal de Sainte Marie la Mer est de 27 personnes,

**CONSIDERANT** cependant que le nombre d'adjoints au Maire ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**CONSIDERANT** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 (huit) personnes ;

En conséquence, après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de 8 (huit) postes d'Adjoints au Maire ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

**AINSI DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS  
AU REGISTRE FIGURENT LES SIGNATURES POUR COPIE CONFORME**

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Sainte Marie la Mer. The stamp contains the text 'MAIRE DE SAINTE MARIE LA MER' and '66470 PLOUHA'. A large, stylized signature is written over the stamp.

**Edmond JORDA**  
**Maire de Sainte Marie la Mer.**

SAINTE MARIE  
La MER**Extrait de délibération du Conseil Municipal**  
**Commune de SAINTE MARIE LA MER (66470)****Séance du vendredi 20 mars 2026**

| Nombre de conseillers | En exercice | Présents | Procurations | Absents |
|-----------------------|-------------|----------|--------------|---------|
|                       | 27          | 26       | 01           | 00      |

L'an deux mille vingt-six et le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie la Mer dûment convoqué, en session ordinaire, à la salle OMEGA, sous la présidence de Monsieur Edmond JORDA, Maire.

*Par arrêté du Maire N° AM-2026-02 en date du 16 mars 2026, déplacement exceptionnel du lieu du conseil municipal à OMEGA, pour faciliter l'accueil du public, comme prévu réglementairement par dérogation à l'article L.2121-7 du CGCT.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

**PRESENTS** : Edmond JORDA, Christine MEYA, Alexandre LECAT, Paule SENYORICH-BOBO, Nicolas FIGUERES, France LEROY-PERALS, Alexandre TABARY, Odile LOOBUYCK-TETART, Jean-Louis BONNES, Sonia CLASTRIER, Jean-Louis BOLTE, Angélique BOUCHARD, Michel VILA, Chrystelle BULOT-FONT, Éric PLANES, Jacques MOTLLO, Laurence SOURRIBES, David ALDA, Marie VALETTE, Julien TRESSSENS, Michelle PLANEILLES, Cyril DANJOU, Isabelle MARTINEZ, Pierre FERNANDEZ, Dimitri PIACENTINI, Jeanne TABART,

**ABSENTS** : Néant,

**PROCURATIONS** : Sophie ROCHE donne procuration à Edmond JORDA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie VALETTE

**Délibération n° DL-DGS-2026-031****Election des Adjoints au Maire**

**Rapporteur** : Edmond JORDA

Le rapporteur expose :

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-7-2 ;

**CONSIDERANT** que les adjoints sont élus parmi les conseillers municipaux, au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; la liste devant être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

**CONSIDERANT** que l'ordre de présentation de la liste des conseillers aux fonctions d'adjoint n'est pas lié et peut être différent de celui des candidats à l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

**CONSIDERANT** que lorsque le nombre d'adjoints est pair, une liste de conseillers doit comporter un nombre égal de femmes et d'hommes ;

**CONSIDERANT** que la parité n'est pas exigée pour le Maire et le premier adjoint ;

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour est organisé à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, les conseillers de la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire lance un appel à candidatures pour l'élection des adjoints ;

Une seule liste « Sainte Marie Equilibre 2026 » présentée par Madame Christine MEYA a été déposée, composée des conseillers suivants :

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| Premier adjoint   | Mme Christine MEYA,       |
| Deuxième adjoint  | M. Alexandre LECAT,       |
| Troisième adjoint | Mme Paule SENYORICH-BOBO, |
| Quatrième adjoint | M. Nicolas FIGUERES,      |
| Cinquième adjoint | Mme France LEROY-PERALS,  |
| Sixième adjoint   | M. Alexandre TABARY,      |
| Septième adjoint  | Mme Odile LOOBUYCK-TETART |
| Huitième adjoint  | M. Jean-Louis BONNES,     |

Monsieur le Maire procède à l'organisation du scrutin, selon les modalités réglementaires, à savoir :

- Appel nominatif des conseillers municipaux par le secrétaire de séance ;
- Passage par l'isoloir et dépôt de la liste dans l'urne par chaque conseiller ;

Chaque conseiller investi d'une procuration vote en lieu et place du mandant.

- Nombre de votants :..... 27
- Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :..... 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 01
- Nombre de suffrages blanc : ..... 01
- Nombre de suffrages exprimés : ..... 25
- Majorité absolue : ..... 14

**A obtenu : Madame Christine MEYA ..... 25 VOIX**



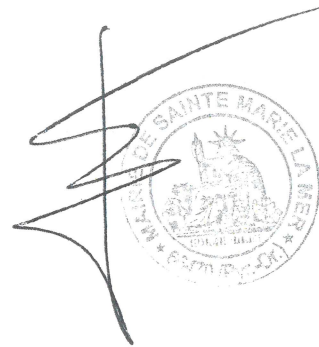
Monsieur le Maire :

- **INFORME** l'assemblée que la liste « Sainte Marie Equilibre 2026 », présentée par Madame Christine MEYA, ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers suivants sont déclarés élus adjoints et installés immédiatement dans leurs fonctions :

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| Premier adjoint   | Mme Christine MEYA,       |
| Deuxième adjoint  | M. Alexandre LECAT,       |
| Troisième adjoint | Mme Paule SENYORICH-BOBO, |
| Quatrième adjoint | M. Nicolas FIGUERES,      |
| Cinquième adjoint | Mme France LEROY-PERALS,  |
| Sixième adjoint   | M. Alexandre TABARY,      |
| Septième adjoint  | Mme Odile LOOBUYCK-TETART |
| Huitième adjoint  | M. Jean-Louis BONNES,     |

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

**AINSI DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS  
AU REGISTRE FIGURENT LES SIGNATURES POUR COPIE CONFORME**



**Edmond JORDA**  
**Maire de Sainte Marie la Mer.**